

Commission locale de dialogue social

La Commission locale de dialogue social (CLDS) est une instance qui, dans le cadre de l'établissement, permet la mise en place d'échanges réguliers entre les représentants élus des personnels de droit local du lycée - personnels d'éducation et d'enseignement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - , le conseil d'administration et la direction du lycée.

Cette instance n'est pas obligatoire. Elle a été créée au lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda en octobre 2022.

Consultative et paritaire, elle permet à ses membres d'échanger et de débattre autour de sujets qui leur sont propres : ressources humaines, conditions de travail, etc. A deux reprises, suite aux travaux de la commission, les salaires et indemnités des personnels de droit local ont été revalorisés pour prendre en compte le contexte économique. Sur le plan social et sur cette même période, l'assurance maladie a été étendue aux ayant-droits (conjoint et enfants) de nos employés.

La CLDS se réunit autant que de besoin, au gré des sujets traités et a minima trois fois par an.